



Réclamation d'agios sur pret bancaire

Par **zya28**, le **13/10/2009** à **12:34**

Bonjour,

Mon ex mari m'avait fait investir dans des biens immobiliers dans le but de défiscaliser. Compte tenu d'un mauvais montage financier, je ne peux défiscaliser les loyers perçus. J'ai souscrit un prêt pour l'un des lots auprès de la Banque Populaire. Je n'ai chez eux qu'un compte prêt et rien d'autre. Je dois être la cliente enquiquinante qui ne fait gagner aucun pognon à la banque. Ils me réclament des agios depuis des mois et des mois. Et je refuse de les payer. Le mois dernier je les ai menacé de faire appel à l'AFUB. Ils viennent de me répondre et m'efface tous les agios depuis 2007 en reconnaissant ma rigueur dans le règlement de l'échéance annuelle. Par contre, ils m'ordonnent de régler les agios dus au titre des années allant de 2002 à 2006!!!!

Or de 2002 à 2004, j'avais un conseiller financier (mon ex) et un expert comptable (le sien) qui s'occupaient de ces règlements. Il s'avère qu'ils ont réglé les échéances avec retard. Donc agios.

De 2005 à 2006, la Banque Populaire ne me contactait pas en premier lieu, les courriers transmis à mon ex m'arrivaient en retard quand il daignait me les transmettre et je payais donc avec du retard et là aussi agios.

Ma question car je ne trouve aucune réponse sur Internet : y a-t-il une prescription au niveau des agios ou les banques peuvent-elles éternellement réclamer des frais? Y-a-t-il une autre possibilité de ne pas payer ces agios et si oui laquelle? Le fait que 3 ans d'agios correspondent à des erreurs de mon conseiller financier et de l'expert comptable me permettent-ils de renvoyer la banque vers eux? Sachant qu'ils sont insolvables et introuvables mais que je peux prouver que c'est eux qui s'occupaient de ce dossier à l'époque. Et enfin, pensez-vous que l'AFUB (que je n'ai pas encore contacté) puisse m'aider dans ce dossier.

D'avance merci pour les réponses que vous pourrez m'apporter